



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE PRESTATION DE RELIURE, D'EQUIPEMENT, DE REPARATION DE LIVRES ET DE REGISTRES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE VINCENNES, LOT 1 ÉQUIPEMENTS DE LIVRES NEUFS, PASSE AVEC L'ESAT MARSOULAN**

**DÉCISION N° AU-19-037  
EN DATE DU 17 JANVIER 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4932 en date du 14/11/2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

**VU** la décision n°AU-17-301 en date du 11/10/2017 de signer le marché de prestations de reliure, d'équipement et de réparation de livres et de registres pour les services municipaux de la Ville de Vincennes, lot 1 – Equipements de livres neufs (notifié le 24/10/2017) ;

**VU** la décision n°AU-18-107 en date du 12/04/2018 de signer l'avenant n°1 au marché de prestations de reliure, d'équipement et de réparation de livres et de registres pour les services municipaux de la Ville de Vincennes, lot 1 – Equipements de livres neufs modifiant l'indice INSEE ICHT-TS2 (services aux entreprises), supprimé suite à la refonte des prix de l'indice à la consommation par l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) et remplacé par l'indice ICHTrev-TS (notifié le 18/04/2018) ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de corriger une erreur matérielle figurant dans l'avenant n°1 et relative à la formule de révision (part fixe et part variable) de l'article 5.2 du cahier des clauses administratives particulières.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société ESAT MARSOULAN, sise, 64, rue Robespierre – 93105 MONTREUIL, représentée par Monsieur EYROLLE Michel, Directeur, l'avenant n°2 au

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190117-lmc1H6007H1-AR Date de réception en Préfecture : 17/01/2019 Date de Publication : 17/01/2019
---

marché de prestations de reliure, d'équipement, de réparation de livres et de registres pour les services municipaux de la Ville de Vincennes, lot 1 – Equipements de livres neufs.

La formule de révision devant figurer au cahier des clauses administratives particulières est la suivante :

$$P(n) = P(o) [ 0,15 + 0,85 \times (0,7 \times \text{ICTrev-TS}(n) / \text{ICTrev-TS}(o) + 0,3 \times \text{FDS1}(n)/\text{FSD1}(o) ]$$

Le présent avenant est sans incidence sur le montant initial du marché.

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du  
tourisme,

**Signé**

**Odile SÉGURET**